

# PREVENTION

LES FICHES PREVENTION  
INCENDIE

MARS 2024

SE PRÉMUNIR D'UN INCENDIE AVANT  
QU'IL NE SOIT TROP TARD !

*En france,  
1 incendie se  
déclare en moyenne  
toutes les*

**2 minutes**

## OCCUPANTS, COMMENT SE PRÉMUNIR DES RISQUES D'INCENDIE ?

### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### En France, un 1 incendie toutes les 2 minutes !

Si la plupart des incendies se déclarent le jour, 70 % des incendies meurtriers ont lieu la nuit. On compte chaque année 10 000 victimes d'incendies dont environ 460 décès. L'incendie domestique est la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité accidentelle chez les enfants de moins de 5 ans. Une personne sur deux décède ou est hospitalisée dans un état grave. Quand il ne tue pas, l'incendie entraîne chez les victimes de très graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques. Heureusement, il existe des solutions efficaces afin de se prémunir des incendies !

#### LES BONS CONSEILS :

En période de fêtes de fin d'année, tenez compte de ces précieux conseils pour profiter des bons moments, en toute sécurité !

- Ne pas positionner son sapin proche d'une source de chaleur,
- Limiter l'utilisation des bougies notamment en période de fête,
- Ne pas surcharger les prises électriques,
- Vérifier la conformité des guirlandes (Mention CE ou NF),
- Ne rien laisser allumé en cas d'absence.



Tout au long de l'année, n'oubliez pas ces précieuses informations :

- Utiliser les appareils électriques conformément à leur notice, notamment en ce qui concerne les chargeurs de batteries,
- Ne jamais laisser cuire des aliments sans surveillance,
- Eteindre avec soin sa cigarette,
- Tenir les briquets et boîtes d'allumettes hors de portée des enfants,
- Tenir les matériaux inflammables (rideaux, tapis, matelas...) éloignés des ampoules et des appareils d'éclairage ou chauffants,
- Veiller à ne pas encombrer les balcons et les couloirs. Les objets déposés dans les espaces de circulation favorisent la propagation du feu et gênent l'évacuation,
- Ne pas caler les portes en position ouverte des locaux à risques comme les caves, poubelles, local technique ... Une porte ouverte est le chemin idéal pour que l'incendie et ses fumées se propagent rapidement,
- Ne pas stocker des produits toxiques, explosifs ou inflammables ou des bouteilles de gaz sur un balcon.

Avec de simples gestes au sein de votre habitation, vous avez le pouvoir de limiter le départ d'un incendie et ainsi vous protéger, vous, vos proches et également les autres habitants.

Malgré l'ensemble de ces gestes à respecter, en tant qu'habitant d'une copropriété, votre syndic doit également agir ! Découvrons ensemble le champ d'actions de votre syndic pour lutter contre les départs d'incendie, et ainsi garantir votre sécurité.

## SYNDIC, VOUS AVEZ UN RÔLE CLÉ !

### VOTRE RÔLE :

Conformément à la loi du 10 juillet 1965, le syndic de copropriété est le représentant légal du syndicat des copropriétaires. À ce titre, il a des missions à réaliser et des obligations à respecter. Il est notamment chargé de la gestion financière et administrative de l'immeuble.

Parmi ses obligations, le syndic doit respecter **une obligation de sécurité**, qui porte notamment sur la sécurité incendie.

Voici quelques éléments à surveiller pour limiter les incendies :



Vérifiez que les ferme-  
portes soient en état  
de fonctionnement



Assurez-vous de  
l'entretien annuel  
des colonnes sèches



Entretenez les chaufferies  
conformément à la  
réglementation



Vérifiez les exutoires  
de fumée  
annuellement



Veillez à ce  
qu'aucun  
encombrant ne soit  
présent dans les  
caves ou parkings



Entretenez les  
extincteurs  
chaque année



Vérifiez le bon  
fonctionnement des  
blocs autonomie  
d'éclairage de secours



Assurez-vous que  
les portes coupe-feu  
restent fermées



Assurez-vous que  
les issues de secours  
ne soient pas  
verrouillées